

AUTRES OPÉRATIONS

FUSIONS ET SCISSIONS

SOCIETE IMMOBILIERE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DES SOCIETES COOPERATIVES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION - SICOMI-COOP

Société anonyme au capital de 4.573.800 euros
siège social est à Nanterre (92000), 33 rue des Trois Fontanot
692 019 573 RCS Nanterre
(société apporteuse)

INTER-COOP

Société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 euros
Siège Social à Nanterre (92000), 33 rue des Trois Fontanot
444 253 355 RCS Nanterre
(société bénéficiaire)

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SOUMIS AU REGIME JURIDIQUE DES SCISSIONS

Suivant acte sous seings privés en date à Nanterre du 22 septembre 2008, il a été établi un projet de convention d'apport partiel d'actif, soumis aux dispositions des articles L 236-16 à L 236-21 du Code de commerce, aux termes duquel SICOMI-COOP - SOCIETE IMMOBILIERE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DES SOCIETES COOPERATIVES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION (ci-après « SICOMI-COOP ») fait apport à INTER-COOP de sa branche complète et autonome d'activité de crédit bail immobilier.

Sur la base des comptes au 31 décembre 2007 de la branche d'activité de crédit-bail immobilier, l'actif apporté par SICOMI-COOP s'élève à 25.355.105,87 euros et le passif transféré à INTER-COOP s'élève à 20.404.054,68 euros, soit un actif net de 4.951.051,19 euros.

Le montant de l'augmentation de capital d'INTER-COOP a été fixé à 671.720 euros et le montant de la prime d'apport à 4.279.331,19 euros.

Il a été convenu que le passif transmis à INTER-COOP sera supporté par cette dernière seule, sans solidarité avec SICOMI-COOP.

Le projet de convention d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Nanterre le 29 septembre 2008 au nom de chacune des sociétés SICOMI-COOP et INTER-COOP.

SICOMI-COOP
Le représentant légal

INTER-COOP
Le représentant légal